

DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLAN  
ARRONDISSEMENT DE PAU

Envoyé en préfecture le 23/11/2023  
Reçu en préfecture le 23/11/2023  
Publié le 23 novembre 2023  
ID : 064-216404301-20231114-23DEL130-BF

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal  
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2023

\*\*\*\*\*

**Présents** : M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, MM. DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mmes PICHAUREAU, FOURQUET, LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

**Absents mais ayant donné pouvoir** : Mme BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. DESPLAT), M. ETCHEBERTS (pouvoir à M. LABORDE), Mmes BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE),

**Absent** : M. ARENAS

**Secrétaire de séance** : Mme DARSAUT

**23 – 130 DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

**Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, président de la régie de l'eau et de l'assainissement :**

Vu le budget primitif de l'assainissement,

Considérant que l'enveloppe budgétaire prévue au chapitre 65 ne permet, en l'état, de pouvoir procéder au paiement des admissions en non-valeur et des créances éteintes,

Considérant qu'il est nécessaire de réajuster les crédits prévus au Budget Primitif,

Dans le cadre de l'exécution du budget 2023 du service assainissement, il est donc nécessaire de procéder aux rectifications budgétaires décrites dans le tableau ci-après :

Section de fonctionnement			
Chapitre	Compte	Montant en €	Observations
022	Dépenses imprévues	- 1 200,00	Dépenses
65	6541 - Créances admises en non-valeur	3 000,00	Dépenses
65	6542 - Créances éteintes	- 1 800,00	Dépenses

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation qui s'est réuni le 8 novembre 2023 et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 26 voix pour – 6 absentions (M. CONEJERO, Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. MELIANDE, BERGES, LABENNE), approuve la décision modificative n° 2 du budget de l'assainissement pour l'exercice 2023.

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le

ID : 064-216404301-20231114-23DEL130-BF



**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 14 novembre 2023  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**

**Publiée le**

